



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.25.004
portant sur la

signature d'un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025
Spectacle « Jogg-Jogg »

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025, le spectacle « Jogg-Jogg » est organisé à la Salle des fêtes Jean Zay à Ingré les 19 et 20 mars 2025.

Article 2 : Un contrat est donc conclu entre la ville d'Ingré et l'Association Les Poupées Russes – 130 avenue du Général Leclerc 18700 Aubigny Sur Nère

Article 3 : La dépense d'un montant total de 4672.33€ TTC sera imputée sur la ligne budgétaire Chapitre 11 Nature 6042.

Article 4 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

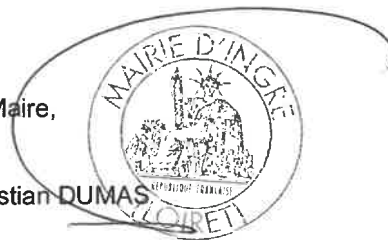
Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'État le : 17 décembre 2024
Publié ou notifié-le : 18 décembre 2024
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_25_004
Objet :	Signature d'un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 - Spectacle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20241217-DC_25_004-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20241217-DC_25_004-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Annexe (Délibération autorisant à passer le contrat) Nom original : DC.25.004 - Jogg-Jogg.pdf Nom métier : 10_DE-045-214501694-20241217-DC_25_004-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	390.6 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : DC.25.004 - contrat.pdf Nom métier : 99_DC-045-214501694-20241217-DC_25_004-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	304.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2024 à 16h25min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2024 à 16h36min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2024 à 16h37min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 décembre 2024 à 16h37min09s	Reçu par le MI le 2024-12-17